



**ADOPTÉ À LA
SÉANCE DU
13 DÉCEMBRE 2004**

Procès-verbal de la première séance du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le 22 novembre 2004, à 19 h30, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes situé au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno.

Présences

Parents

France Tremblay
Martine Hubert-Meyer
François Lefebvre
Caroline Chantal Allard
Lyne Petit
Monia Dumais
Alain Levasseur
Johanne Lacroix
Marie-Claude Dion

Représentant du personnel professionnel: Nathalie Roulier

Représentant du personnel de soutien : Eric Villeneuve

Représentante des directions d'établissement: Violaine Fortin

Représentant de la communauté : Jocelyne Gaudet

Représentant de la direction générale : Jean-Louis Tousignant

Absences motivées:

Parents : Nancy Rochon

Représentant(s) du personnel enseignant:

Michèle Leduc
Richard Bisson

Ouverture:
Constatation
du quorum

Constatation du quorum

Monsieur Jean-Louis Tousignant, représentant de la directrice générale, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Monsieur Tousignant souhaite la bienvenue aux membres. Il animera l'assemblée jusqu'à l'élection de la nouvelle présidente ou du nouveau président.

Élection
à la présidence

1. Élection à la présidence, à la vice-présidence et à la trésorerie

Résolution
01-2004-11-22

1.1 Mise en candidature à la présidence

IL EST PROPOSÉ par Lyne Petit, appuyé par Alain Levasseur que France Tremblay soit élue à la présidence.

Comme il n'y a aucune autre candidature, France Tremblay accepte et est élue par acclamation au poste de présidence.

Adopté unanimement.

Élection
à la vice-présidence

1.2 Mise en candidature à la vice-présidence

Résolution
02-2004-11-22

IL EST PROPOSÉ par Lyne Petit, appuyée par France Tremblay que Martine Hubert-Meyer soit élue à la vice-présidence.

Comme il n'y a aucune autre candidature, Martine Hubert-Meyer accepte et est élue par acclamation au poste de vice-présidence.

Adopté unanimement.

Élection
à la trésorerie

1.3 Mise en candidature à la trésorerie

Résolution
03-2004-11-22

Il est proposé par France Tremblay, appuyée par Monia Dumais que Lyne Petit soit élue au poste de trésorière.

Comme il n'y a aucune autre candidature, Lyne Petit accepte et est élue par acclamation au poste de trésorière.

Adopté unanimement.

Présidente : France Tremblay
Vice-présidente : Martine Hubert-Meyer
Trésorière : Lyne Petit

Adoption de l'ordre
du jour

2. Adoption de l'ordre du jour

**Résolution
04-2004-11-22**

IL EST PROPOSÉ par Eric Villeneuve, appuyé par Martine Hubert-Meyer, d'adopter l'ordre du jour suivant.

1. Élection à la présidence, à la vice-présidence et à la trésorerie
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2004
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 octobre 2004
 - 3.2 Suivi (Retour sur la fermeture d'écoles)
4. Parole au public
5. Démission d'un membre
 - 5.1 Nomination d'un membre au comité
 - 5.2 Comité de parents : désignation d'une ou d'un substitut
6. Mandat du Comité consultatif des services aux EHDAA
7. Règles de régie interne (annexe 1-22-11-2004)
8. Budget du Comité (annexe 2-22-11-2004)
9. Bilan de l'organisation des services aux élèves HDAA (annexe 3-22-11-2004)
10. Suivi aux recommandations 2003-2004 (annexe 4-22-11-2004)
11. Calendrier des réunions et programmation 2004-2005 (annexe 5 – 22-11-2004)
12. Consultation sur les critères d'inscription : invité Pierre Massicotte (annexe 6-22-11-2004)
13. Plan stratégique de la Commission scolaire : invité Monique Hébert (document)
14. Priorités 2004-2005 des Services éducatifs (annexe 7-22-11-2004)
15. Service en orthophonie (document sera remis sur place)
16. Parole au public
17. Correspondance (document synthèse politique EHDAA)
18. Questions diverses (Projet de recherche d'une étudiante au sujet de l'intégration)
19. Prochaine réunion
20. Levée de la séance.

Adopté unanimement.

Procès verbal

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2004

**Résolution
05-2004-11-22**

IL EST PROPOSÉ par Lyne Petit, appuyée par Monia Dumais, que le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2004 soit adopté tel que rédigé.

Approuvé à l'unanimité.

Adoption
procès verbal

**3.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du
25 octobre 2004**

Résolution
06-2004-11-22

IL EST PROPOSÉ par Alain Levasseur, appuyé par Johanne Lacroix, que le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 octobre 2004 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

3.2 Suivi :

Jean-Louis Tousignant explique que Jocelyne Gaudet qui est chef de programme au CMR a été nommée membre au comité EHDAA par le comité de parents pour représenter les organismes extérieurs au comité EHDAA. Martine Hubert-Meyer explique qu'elle a représenté le comité EHDAA à la rencontre public qui s'est tenue le 20 octobre 2004 concernant la fermeture de l'école Sacré-Cœur à Boucherville. Elle fait un bref rappel de ce qu'elle a dit. Le comité EHDAA n'a pas de position pour ou contre la fermeture d'école. Elle rappelle que lorsque la Commission scolaire évaluera et prendra la décision de ne pas oublier les élèves EHDAA, les élèves intégrés qui ont mis beaucoup de temps et d'efforts et de tenir compte des critères de la politique en adaptation scolaire. Elle fait part que les gens l'ont remercié et ont apprécié ce que le comité a fait.

Parole au public

4. Parole au public

M. Voghel qui a un fils en classe TC est venu nous faire part d'une situation au sujet du classement de son fils.

Démission
d'un membre

5. Démission d'un membre

Madame Nancy Rochon a remis sa démission le 22 novembre 2004. Nous devons nommer un nouveau parent pour siéger au comité.

Résolution
07-2004-11-22

IL EST PROPOSÉ par Caroline Chantal Allard appuyée par Monia Dumais d'accepter la démission de madame Nancy Rochon.

Adopté unanimement.

Nomination
d'un membre
au comité
Résolution
08-2004-11-22

5.1 Remplacement de Mme Nancy Rochon au comité C.S.E.H.D.A.A.

IL EST PROPOSÉ par Caroline Chantal Allard appuyée par Monia Dumais de nommer madame Annie Milette au comité C.S.E.H.D.A.A.

Adopté unanimement.

Désignation
d'un ou d'une
substitut

5.2 Comité de parents : désignation d'une ou d'un substitut

Représentante au Comité de parents

Comme le prévoit la Loi sur l'instruction publique, article 189-2⁰¹ Mme Nancy Rochon a été nommée à l'assemblée générale qui s'est tenue le 25 octobre 2004, pour représenter le Comité consultatif des services aux EHDAA au Comité de parents pour 2004-2005. Mme Rochon a remis sa démission le 22 novembre 2004. Nous devons remplacer Mme Rochon pour représenter le Comité consultatif des services aux élèves EHDAA au Comité de parents pour 2004-2005.

Substitut à Mme Nancy Rochon

La LIP prévoit, au 2^e alinéa de cet article, que **les parents membres du Comité consultatif des services aux EHDAA peuvent désigner un autre de leurs représentants comme substitut pour siéger et voter à la place du représentant lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance du Comité de parents.**

France Tremblay propose aux membres que ça peut être une personne à tour de rôle. Les membres acceptent et conviennent qu'un calendrier des dates ainsi que le nom de la personne qui s'y présentera soit établie lors de la prochaine rencontre.

Résolution
09-2004-11-22

IL EST PROPOSÉ par Martine Hubert-Meyer, appuyée par Lyne Petit, de nommer Marie-Claude Dion représentante au comité de parents lors de la prochaine réunion.

Approuvé unanimement.

Mandat

6. Mandat du Comité consultatif des services aux EHDAA

Monsieur Jean-Louis Tousignant rappelle les fonctions du comité telles que régies par la Loi de l'instruction publique et décrites dans la note de transmission.

Règles de
régie interne

7. Règles de régie interne (annexe 1-22-11-2004)

Le document Règles de régie interne est remis en annexe 1-22-11-2004 et France Tremblay commente certains points de ce document.

**Résolution
10-2004-11-22**

IL EST PROPOSÉ par Eric Villeneuve, appuyé par François Levasseur, d'adopter les règles de régie interne telles que proposées dans l'annexe 1-22-11-2004.

Approuvé unanimement.

Budget

8. Budget du Comité (annexe 2-22-11-2004)

La présidente indique le montant alloué par la Commission scolaire pour le fonctionnement du comité.

Un bilan des dépenses 2003-2004 est déposé en annexe 2-22-11-2004.

Bilan
de
l'organisation
des services

9. Bilan de l'organisation des services aux élèves HDAA (annexe 3 –22-11-2004)

M. Jean-Louis Tousignant commente le document présenté en annexe 3-22-11-2004 concernant la clientèle en adaptation scolaire et répond aux questions.

- 1- Vous trouverez l'information sur l'organisation des classes spéciales au primaire et au secondaire. Ces documents retracent l'évolution de l'organisation entre mars et août.
- 2- Localisation des classes spéciales au primaire et au secondaire. Ces documents donnent l'information sur les écoles qui dispensent les services. Il s'agit de la consultation effectuée.
- 3- Élèves intégrés primaire, secondaire. Ce document donne l'aperçu de l'intégration en classe ordinaire depuis 2000.

Suivi
aux
recommandations

10. Suivi aux recommandations 2003-2004 (annexe 4–22-11-2004)

M. Jean-Louis Tousignant fait le suivi aux diverses recommandations et dossiers traités en 2003-2004 au comité EHDAA et répond aux questions.

- 1- L'école spécialisée pour élèves multi-handicapés
Le projet d'ouvrir une école sur notre territoire pour desservir la clientèle qui est actuellement scolarisée à Montréal a été retardé dans le processus de fermeture d'école. Présentement, des discussions ont eu lieu entre les directions générales afin d'analyser la pertinence de développer ce service à la Commission scolaire Marie-Victorin.

- 2- Plan stratégique de la Commission scolaire
En mai dernier, nous nous sommes prononcés sur les orientations du plan stratégique. Le plan a été adopté par le conseil des commissaires. Madame Hébert, directrice générale, profitera de la première rencontre pour nous le remettre.

- 3- Les ententes extra-territoriales
Ce dossier a connu certains rebondissement l'an dernier. Pour la clientèle fréquentant l'école Vanguard, le conseil des commissaires a modifié la recommandation première concernant le retour des élèves du primaire dans la Commission scolaire et a permis que ceux-ci poursuivent. Par contre, les nouvelles ententes suivent les principes tels que nous l'avions proposés.

- 4- Sensibilisation des conseils d'établissement
Une rencontre avec le comité de parents s'est tenu en avril où nous avons abordé différentes questions concernant la clientèle EHDAA

- 5- Orientations budgétaires
L'adoption des orientations budgétaires a été faite par le conseil des commissaires et celle-ci nous sera présentée en décembre prochain. Dans les grandes lignes, il n'y a pas de changement. Le 12 novembre, une présentation du cadre budgétaire sera faite par le MEQ auprès des Commissions scolaires concernant les sommes affectées aux EHDAA.

Calendrier

11. Calendrier des réunions et programmation 2004-2005 (annexe 5-22-11-2004)

Un rappel est fait concernant le calendrier pour la tenue des réunions du Comité 2004-2005.

Les lundis :

13 décembre 2004
10 janvier 2005
7 février 2005
7 mars 2005
4 avril 2005
9 mai 2005
13 juin 2005
19 septembre 2005

Une copie du calendrier scolaire 2004-2005 et de la planification annuelle des contenus qui seront traités au comité sont déposées en annexe 5-22-11-2004.

12. **Consultation sur les critères d'inscription : invité Pierre Massicotte (annexe 6-22-11-2004)**

Comme à chaque année, les membres du Conseil des commissaires sollicitent l'avis des diverses instances de consultation de la Commission scolaire sur certains dossiers dont, entre autres :

- la *Politique relative aux critères pour l'inscription des élèves et plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire;*
- le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2006 à 2007-2008, Liste des écoles et des centres 2005-2006 et actes d'établissement des écoles et des centres.*

1. Politique relative aux critères pour l'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire

2. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2006 à 2007-2008, Liste des écoles et des centres 2005-2006 et actes d'établissement des écoles et des centres

Les principales modifications portent notamment sur :

- des points de service du Centre de formation du Richelieu (éducation des adultes);
- l'intention de la Commission scolaire de fermer le pavillon des Tilleuls de l'école Jolivent, l'école Sacré-Cœur et l'école Marie-Victorin à compter de juillet 2005 et de réviser le plan de répartition des élèves 2005-2006.

Modifications :

Précisions apportées dans la colonne «*Autres*» et précisions quant aux terrains et aux bâtiments excédentaires

Vous trouverez ci-joint :

Document 4 : le document adopté pour l'année 2004-2005 présentant les modifications proposées pour 2005-2006;

Document 5 : copie des résolutions adoptées par le Conseil des commissaires le 22 juin 2004 portant sur son intention de fermer le pavillon des Tilleuls de l'école Jolivent, l'école Sacré-Cœur et l'école Marie-Victorin à compter de juillet 2005 et de réviser le plan de répartition des élèves 2005-2006;

Document 6 : copie des avis publics annonçant l'intention du Conseil des commissaires.

Les membres du Conseil des commissaires devront prendre une décision sur ces dossiers le 7 décembre 2004.

Il serait grandement apprécié que toutes les instances consultées nous

transmettent leur avis **au plus tard le 19 novembre 2004.**

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et restons à votre disposition pour toute information supplémentaire.

France Tremblay demande aux membres s'ils sont d'accords pour que le comité émette une résolution concernant la Politique relative aux critères pour l'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes et le plan triennal de répartition et de destination des immeubles. Les membres du comité acceptent et échangent sur les résolutions qui seront déposées.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la première séance du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Patriotes tenue le 22 novembre 2004, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de madame France Tremblay.

PROJET DE RÉSOLUTION

Modification à la politique relative aux critères pour l'inscription des élèves dans les écoles de la CSP.

**Résolution
11-2004-11-22**
Critères pour
l'inscription des
élèves

Résolution n° 11-2004-11-22

Considérant la présentation de monsieur Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire au C.C.S.E.H.D.A.A. en date du 22 novembre 2004;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes désire modifier certains articles à sa politique relative aux critères pour l'inscription des élèves;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes désire recevoir un avis du C.C.S.E.H.D.A.A.;

Considérant que l'article 6.2.2 ainsi que l'article 6.6 du projet de modification subissent d'importantes modifications qui touchent la clientèle des élèves H.D.A.A.;

Considérant qu'il est particulièrement important pour l'enfant H.D.A.A. de maintenir une stabilité dans son milieu ainsi qu'une stabilité dans ses relations avec ses pairs;

Considérant les propos écrits dans la politique de l'adaptation scolaire de la CSP qui stipule que :
« Désireuse d'assurer les meilleurs chances de réussite à chaque élève qui la fréquente, l'école est attentive aux besoins et aux intérêts des jeunes qui éprouvent des difficultés »;

Considérant le plan stratégique 04-07 de la CSP qui, dans ses axes d'intervention désire un environnement éducatif centré sur la réussite de l'élève;

Considérant l'importance pour l'enfant H.D.A.A. de vivre dans un milieu de vie entouré par ses frères et sœurs;

En conséquence, il est proposé par Johanne Lacroix appuyée par Lyne Petit et résolu que le CCSEHDAA recommande de transmettre à la CSP la proposition de modification suivante concernant l'article 7.6, 2^e alinéa du point sur les mesures transitoires :

Pour l'élève H.D.A.A. inscrit dans une école autre que son école de secteur et ayant été scolarisé dans une classe spéciale **ou intégré en classe régulière** de cette autre école, **offrir aux parents la possibilité de retourner à son école de secteur ou de maintenir cet élève à l'école d'adoption pour la durée de son primaire sous réserve que cette école demeure ouverte.**

Dans le but de développer un milieu sécurisant pour l'élève HDAA, donner une priorité d'admission à la fratrie afin d'être scolarisé à la même école que l'enfant HDAA fréquente jusqu'à ce que ce dernier quitte le

primaire vers le secondaire.

De plus, le C.C.S.E.H.D.A.A. recommande l'ajout d'un nouvel article qui s'insérerait entre les articles 6.1.1 et 6.1.2 proposés au document de consultation, concernant les critères d'admission, d'inscription et de répartition des élèves :

L'élève inscrit avant le 1er mars, ayant un frère ou une sœur H.D.A.A., en classe spéciale ou intégré en classe régulière, dans cette école.

Le C.C.S.E.H.D.A.A. est très concerné par le maintien des liens familiaux. La fratrie compte beaucoup dans le développement d'un milieu sécurisant et harmonieux pour l'élève H.D.A.A.. Nous espérons que le Conseil des Commissaires soit réceptif à cette réalité que vive les familles qui ont un enfant différent et qu'il puisse prendre en compte cet avis.
Adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la première séance du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Patriotes tenue le 22 novembre 2004, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de madame France Tremblay.

PROJET DE RÉSOLUTION

Projet de plan de répartition 2005-2006

Résolution
12-2004-11-22
Plan de répartition
2005-2006

Résolution n° 12-2004-11-22

Considérant la présentation de monsieur Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire au C.C.S.E.H.D.A.A. en date du 22 novembre 2004;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a entamé une réflexion quant à la possibilité de procéder à la fermeture de trois écoles primaires sur son territoire pour l'année scolaire 2005-2006;

Considérant que ces fermetures d'écoles auront comme impact de revoir en totalité la répartition des élèves sur l'ensemble des trois (3) territoires concernés;

Considérant que ces fermetures d'écoles auront un impact important sur la clientèle des élèves H.D.A.A.;

Considérant qu'il est essentiel pour l'enfant H.D.A.A. de maintenir une stabilité dans son milieu ainsi qu'une stabilité dans ses relations avec ses pairs;

Considérant que le milieu qui accueille un élève H.D.A.A. développe une expertise d'intervention ainsi qu'une connaissance de l'individu essentielle à sa réussite scolaire;

Considérant que l'élève H.D.A.A. intégré en classe régulière développe des liens de confiance avec le personnel de l'école, connaît le bâtiment et ses facilités, a développé une certaine autonomie dans ses déplacements et dans ses contacts sociaux avec les intervenants et les autres enfants de la communauté;

Considérant les propos écrits dans la politique de l'adaptation scolaire de la C.S.P. qui stipule que : « Désireuse d'assurer les meilleures chances de réussite à chaque élève qui la fréquente, l'école est attentive aux besoins et aux intérêts des jeunes qui éprouvent des difficultés »;

Considérant le plan stratégique 04-07 de la C.S.P. qui, dans ses axes d'intervention désire un environnement éducatif centré sur la réussite de l'élève;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes désire recevoir un avis du C.C.S.E.H.D.A.A.;

En conséquence il est proposé par François Lefebvre et appuyé par Alain Levasseur de transmettre à la C.S.P. la proposition suivante concernant le plan de répartition 2005-2006.

Si l'élève H.D.A.A. **intégré en classe régulière** est touché par un transfert d'école, **offrir aux parents la possibilité de retourner à son école de secteur ou de maintenir cet élève intégré à son milieu d'adoption pour la durée de son primaire.**

De plus, afin de développer un milieu sécurisant pour l'élève HDAA, donner une priorité d'admission à la fratrie afin d'être scolarisé à la même école que l'enfant HDAA fréquente jusqu'à ce que ce dernier quitte le primaire vers le secondaire.

Le C.C.S.E.H.D.A.A. désire faire prendre conscience à la Commission scolaire que les efforts mis par le milieu-école et la communauté éducative qui entoure l'enfant doivent être immunisés et ce, afin de s'assurer que l'enfant continue sa progression sans avoir à recommencer tout le travail dans un autre milieu. Laisser la chance au parent de choisir le retour à l'école de secteur ou le maintien à l'école d'adoption.

Nous espérons que le Conseil des Commissaires sera réceptif à cette problématique qui pourrait survenir lors de la nouvelle répartition 2005-2006 et qu'il puisse permettre à l'élève H.D.A.A. intégré en classe régulière de poursuivre son développement dans un environnement connu et sécurisant pour lui et sa famille.

Adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la première séance du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le 22 novembre 2004, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de madame France Tremblay.

PROJET DE RÉSOLUTION

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

Résolution
13-2004-11-22
Plan triennal
de répartition
et de destination
des immeubles

Résolution n° 13-2004-11-22

Considérant la présentation de monsieur Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire au C.C.S.E.H.D.A.A. en date du 22 novembre 2004;

Considérant que la Commission scolaire des Patriote a entamé une réflexion quant à la possibilité de procéder à la fermeture de trois écoles primaires sur son territoire pour l'année scolaire 2005-2006;

Considérant que ces fermetures d'école entraîneront automatiquement une augmentation des bâtiments vacants sur son territoire;

Considérant que le financement de la Commission scolaire diminue compte tenu de la diminution de la clientèle sur son territoire;

Considérant que la C.C.S.E.H.D.A.A. demande constamment à la Commission scolaire de ne pas couper dans les ressources affectées aux élèves H.D.A.A.;

Considérant que les bâtiments vacants et/ou excédentaires pourraient par leur vente ou la location améliorer les revenus de la Commission scolaire et ainsi éviter de couper dans les services aux élèves;

En conséquence il est proposé par Marie-Claude Dion et appuyée par Monia Dumais de transmettre à la C.S.P.l'avis suivant concernant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2008

Que le C.C.S.E.H.D.A.A. souhaite que la Commission scolaire mettent tous les efforts possibles afin de rentabiliser ou vendre ses équipements et ses infrastructures afin d'éviter des dépenses superflues pour maintenir ceux-ci en état de fonctionnement (chauffage, entretien, électricité, etc).

Que la Commission scolaire puisse bonifier ses revenus et se départir des immeubles qui ne sont plus nécessaires à son fonctionnement.

Le C.C.S.E.H.D.A.A. est sensible à cette situation et souhaite que la Commission scolaire rentabilise ses équipements et infrastructures afin de trouver de nouveaux moyens de financement pour éviter de couper dans les services aux élèves.

Adoptée à l'unanimité.

Plan
stratégique

13. Plan stratégique de la Commission scolaire : invité Monique Hébert (document)

Monique Hébert remercie les gens de leur intérêt face au comité et de l'intérêt pour aider leur enfant. Elle fait part de sa disponibilité à rencontrer le comité selon les besoins. Elle explique brièvement le document « Plan stratégique qui avait été remis aux membres » et mentionne que la Commission scolaire travaille présentement à un plan opérationnel pour arriver aux orientations décrites dans ce document. Elle répond aux questions.

Priorités

14. Priorités 2004-2005 des Services éducatifs (annexe 7-22-11-2004)

Ce point est remis à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

Service
en
orthophonie

15. Service en orthophonie (document remis sur place)

Ce point est remis à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

Parole
au
public

16. Parole au public

Un parent s'informe sur les classes qui desservent un enfant dyslexique. Mme France Tremblay et M. Jean-Louis Tousignant apportent des éclaircissements sur les caractéristiques et sur les services offerts.

Correspondance

17. Correspondance (document synthèse politique EHDAA)

Ce point est remis à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

Questions
diverses

18. Questions diverses

Ce point est remis à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

Prochaine
réunion

19. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 13 décembre 2004.

Clôture
de la séance

20. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Monia Dumais, appuyé par Alain Levasseur de lever la séance. Il est 10h30.

**Résolution
14-2004-11-22**

Adopté unanimement.

Signature

Président

Directeur ou substitut